

L'an deux mille douze, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 19 Octobre 2012 à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 15/10/2012.

ORDRE DU JOUR :

- EAU ET ASSAINISSEMENT
- SUBVENTIONS
- DIVERS

Etaient présents : Tous les conseillers, sauf :

- M. FAYS Didier
- M. GAILLARD Eric, excusés

Monsieur LEONARD Etienne est élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

EAU ET ASSAINISSEMENT :

Une participation forfaitaire aux frais de branchement au Réseau Public d'Eau Potable est fixée à :

- 900 € pour l'eau
- 600 € pour l'assainissement

Cette participation correspond à l'extension nécessaire du réseau d'eau demandée par l'utilisateur.

Elle est due pour chaque nouveau branchement au réseau public d'eau potable.

Une demande écrite devra être faite en Mairie avec les justificatifs de travaux.

SUBVENTIONS :

- L'Assemblée n'accède pas aux demandes de subventions suivantes :
 - Association de Prévention Routière
 - APF (Association des Paralysés de France)

- L'Assemblée prend connaissance de la demande de subvention faite par l'Entente Sud 54 pour éclairer le terrain de foot de Allamps afin d'améliorer les conditions d'entraînements nocturnes des licenciés.
Le coût des travaux s'élève à 16.947,32 € TTC. 25 % sont subventionnés par le Conseil Général de Meurthe et Moselle.
Le Conseil Municipal, tout en rappelant l'intérêt d'une prise de compétence en ce domaine par la Communauté de Communes, n'est pas hostile à une participation au projet.
L'Assemblée demande à l'association un état précis de la dépense et de la participation communale pour se prononcer.
- L'Assemblée est informée du courrier de M. POTIER Dominique, député de Meurthe et Moselle accusant réception de notre demande de subvention concernant le changement des conduites en plomb. La réserve parlementaire est en cours d'établissement et nous serons informés par les services de M. le Député sur l'éligibilité de cette dépense pour le budget 2013.

TOITURE ÉGLISE :

Suite aux dégâts sur la toiture de l'Église au mois de Mai 2012, et aux tergiversations de notre assurance, l'Assemblée décide de procéder aux réparations sur le bâtiment avant que soient achevées les négociations sur l'éventuel remboursement des travaux entrepris, ceci afin de préserver l'intégrité de l'édifice.

DIVERS :

- Le devis de rapiéçage du chemin de Frébin de l'entreprise Muller a été reçu en Mairie. Celui-ci s'élève à 21.500 €. Ce projet sera inscrit au budget primitif 2013.
M. DELCROIX signale la rigueur budgétaire nécessaire aux finances communales sur lesquelles le conseil sera amené à se prononcer lors du budget 2013 et pour lequel des choix difficiles seront obligatoirement à faire.

- Don du sang :

Le Conseil Municipal félicite Mme DELUMEAU Danièle pour son 3^{ème} don et M. COMMANDOUX David pour son 25^{ème} don. Toutes nos félicitations aux récipiendaires pour ce comportement altruiste.

- Le Conseil Municipal prend part de la lettre de résiliation de Mme BIRKEL Édith concernant la location de la Halle du Lavoir.

Lors d'une prochaine réunion sera évoqué le devenir de cette halle.

- Écoles :

- Le Conseil Municipal est informé de la lettre de remerciement de l'Inspecteur de l'Académie pour l'accompagnement lors des visites des écoles de Vannes-le-Châtel, Allamps et Uruffe en septembre dernier. Visite au cours de laquelle a été évoqué le devenir des écoles du secteur avec M. l'Inspecteur d'Académie, précisant bien le côté pédagogique de son intervention dans le projet, regrettant n'avoir pas les moyens financiers pour accompagner de telles démarches de qualité.

Prochains conseils d'écoles :

- école maternelle de Vannes-le-Châtel le mardi 23 Octobre 2012 à l'école maternelle.

- école primaire le vendredi 26 Octobre 2012 à l'école primaire d'Uruffe.

- L'Assemblée prend connaissance :

- du courrier de l'Association des Maires et du Téléthon pour que les communes s'impliquent davantage dans la réussite du Téléthon sur leur territoire.

- de la réunion du GIP (Groupement d'Intérêt Public) pour le maintien à domicile dans le Toulousain qui aura lieu le mercredi 21 novembre 2012 à 18 h au Centre Hospitalier Saint Charles.

- des statistiques du radar de vitesse installé du 04/09/2012 au 02/10/2012 rue de la Chaussée. L'affichage de ce compte-rendu sera fait sous le préau.

- Des devis ont été demandés aux géomètres pour répertorier les parcelles concernées par la Protection de la Source.

- Vassimones : Le Maire précise à l'Assemblée que la précédente délibération concernant la location des Vassimones n'a pas été adressée en Sous-Préfecture car il reste à vérifier la possibilité de cette location, les terrains concernés ayant probablement été intégrés à l'ACCA lors de l'enquête publique effectuée sur la Commune dans les années 70.

Aucune archive n'ayant été retrouvée en Commune malgré une recherche intensive, Mme Thomas de la DDAF (Direction

Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) doit nous poster copie des archives de cette administration.

L'Assemblée sera donc amenée à se prononcer lorsque ces documents nous seront parvenus.

- La présence de Canards dans la Deuille en traversée de village est évoquée.

Le Maire rappelle que bien que la tradition de la Commune et ses canards soit du domaine de son histoire, elle n'en est pas moins soumise à la législation très claire en ce domaine, la Deuille étant une rivière de 1^{re} catégorie, elle est strictement réglementée, tant au niveau de la retenue d'eau que du barbotage des animaux.

Le Maire rappelle également que l'EPCI, avec l'accord du Conseil, a pris la compétence ruisseau et doit réaliser prochainement l'entretien de l'Aroffe et de la Deuille avec notamment le retalutage du fond en traversée du village, cette opération sera donc génératrice d'une nouvelle rigueur dans le domaine.

- Après la séance, le Conseil se retrouve autour d'un verre pour fêter la future apparition d'un bébé chez Etienne LÉONARD et Emeline HACQUARD.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30 mn.